



**AMBASSADE  
DE FRANCE  
EN FINLANDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PROCES VERBAL DU CONSEIL CONSULAIRE POUR  
LE SOUTIEN DU TISSU ASSOCIATIF DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER  
(STAFE) DU 12 NOVEMBRE 2020**

Le Conseil consulaire pour le soutien du tissu associatif des Français à l'étranger (STAFE), présidé par l'Ambassadrice de France en Finlande, s'est tenu le 12 novembre 2020 à 14h45 dans les locaux de l'Ambassade de France à Helsinki.

**Participants :**

*Membres de droit :*

- Mme Agnès CUKIERMAN, Ambassadrice de France en Finlande, présidente ;
- Mme Claude ANTTILA, conseillère consulaire ;
- M. Bruno DUREAULT, conseiller consulaire.

*Agents de l'Ambassade de France :*

- M. Frédéric LONGUEMARE, agent de la section consulaire chargé de l'instruction des dossiers ;
- M. Axel TRIPOTEAU, consul adjoint.

*Membre invité – expert :*

- M. Stéphane SCHORDERET, conseiller de coopération et d'action culturelle.

*Membre excusé :*

- M. Bruno GUILLARD, conseiller consulaire.

Ont été remis à cette occasion aux membres du Conseil consulaire le dossier de projet présenté par l'Association des Professeurs de français de Finlande, ainsi que le guide du participant au conseil consulaire.

**Ordre du jour**

- 1) Bilan de la campagne 2019 et présentation des nouveautés du dispositif pour 2021.
- 2) Étude d'un dossier.

**Ouverture de la séance**

La Présidente remercie les participants de leur présence et après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

**1- Bilan de la campagne 2019 et présentation des nouveautés du dispositif pour 2021**

**A – Bilan de la campagne 2019**

La Présidente indique que sur les 370 projets présentés au titre de la campagne 2019 par l'ensemble des postes à l'étranger, 279 projets, soit 75 %, ont été jugés recevables par la commission consultative du STAFE qui s'est réunie à Paris le 27 septembre 2019. Le montant total des subventions accordées en 2019 pour l'ensemble des ambassades et consulats à l'étranger s'élève à 1 978 782 €.

Concernant la Finlande, la Présidente rappelle qu'un seul dossier de demande de subvention avait été examiné lors de la réunion du conseil consulaire du 23 mai 2019. La demande présentée par le **Cercle franco-finlandais d'Helsinki** avait reçu un avis favorable. Ce projet visait à l'organisation de trois événements dans le cadre de la célébration du 130ème anniversaire de l'association :

- une publication commémorative sur l'historique du CCF d'Helsinki ;
- l'organisation d'une exposition photographique sur la francophilie à Helsinki ;
- l'organisation d'un séminaire dans différents domaines culturels et socio-économiques.

La commission consultative du STAFE a retenu pour la Finlande le projet déposé par cette association et accordé une subvention pour un montant de 7 000 €, qui a été versée le 7 novembre 2019.

Le compte-rendu financier de l'utilisation de cette subvention sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil consulaire. En effet, l'association a dû décaler le calendrier de réalisation de ce projet en raison de la crise sanitaire. En tout état de cause, ce compte-rendu final sera transmis au plus tard le 31/12/2021.

Mme ANTTILA précise que l'exposition photographique et le séminaire ont dû être annulés et que la publication commémorative était maintenue pour décembre 2020.

M. SCHORDERET indique qu'il existe une quinzaine de cercles franco-finlandais à travers la Finlande et suggère de s'appuyer sur ces relais francophones locaux, afin de proposer la diffusion de cours de Français ou de conférences organisées par l'Institut en ligne, et de décentraliser ainsi l'activité culturelle hors Helsinki.

## **B – Cadre général et présentation des nouveautés pour 2021**

### *Cadre général*

La Présidente rappelle que l'édition 2020 du STAFE a été reportée et les crédits (1,92 M€) réaffectés aux besoins immédiats liés à la crise sanitaire, au profit des familles de Français de l'étranger (secours occasionnel exceptionnel), ainsi qu'aux organismes d'entraide et de solidarité et aux centres médicaux sociaux.

Ce dispositif vise à appuyer les projets d'associations locales de Français de l'étranger, qu'ils soient de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique, qui contribuent au rayonnement de la France et au soutien des Français à l'étranger et des publics francophones. Ces projets viennent compléter les programmes existants d'aide aux Français gérés par les consulats à l'étranger.

Il se traduit par le versement d'une subvention par le ministère de l'Europe et des affaires

étrangères aux associations porteuses de projets. La dotation STAFE s'élève à 2 M€ pour 2021.

La commission nationale STAFE se réunira mi-mars 2021, en marge de la session de l'Assemblée des Français de l'Étranger.

#### *Conditions d'éligibilité*

M. TRIPOTEAU rappelle les conditions d'éligibilité des dossiers.

<p><b>Association</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De droit local <b>et</b> enregistrée auprès des autorités locales ;</li> <li>• De droit français, si l'association ou sa représentation locale n'exerce aucune activité en France ;</li> <li>• Existant depuis plus d'un an.</li> </ul> <p><b>Sont exclus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les associations ayant leur siège en France et n'exerçant aucune activité en Finlande ;</li> <li>• Les associations existant depuis moins d'un an.</li> </ul>
<p><b>Nature du projet</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducative ;</li> <li>• Caritative ;</li> <li>• Culturelle ;</li> <li>• D'insertion socio-économique ;</li> <li>• Contribuer au rayonnement de la France <b>ET</b> au soutien des Français à l'étranger et des publics francophones ;</li> <li>• Compléter les programmes existants d'aide aux Français de l'étranger ;</li> <li>• Inclure des actions qui se différencient des activités habituelles.</li> </ul> <p><b>Sont exclus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les projets visant à financer le fonctionnement et les activités courantes de l'association ;</li> <li>• Les projets répondant au seul critère de rayonnement, sans bénéficiaire, en tout ou partie, à des usagers français dans le but de les aider au plan éducatif, caritatif, culturel ou économique.</li> </ul>
<p><b>Montant de la subvention demandée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compris entre 1000 € et 20 000 € par an.</li> <li>• Représenter au plus 50 % du coût du projet ;</li> <li>• Représenter au plus 80 % du coût du projet si les conditions suivantes sont réunies :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le budget global de l'association n'excède pas 10 000 € ;</li> <li>○ Le montant de la subvention demandée est inférieur à 2000 €.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Pièces à présenter</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de subvention indiquant le montant demandé et signée par le Président de l'association ou son représentant ;</li> <li>• Les statuts de l'association et leur traduction en français ;</li> <li>• La preuve de l'enregistrement de l'association auprès des autorités finlandaises ou françaises ;</li> <li>• Le formulaire de demande de subvention ;</li> <li>• Tout document visant à étayer la pertinence de la demande ;</li> <li>• Le compte-rendu technique et financier d'utilisation de la subvention accordée en 2019 pour les associations qui sollicitent en 2021 une nouvelle subvention.</li> </ul>

### *Examen des paramètres du poste*

M. TRIPOTEAU indique que la campagne a été ouverte le 27 juillet 2020 sur le site internet de l'Ambassade.

La date limite de retrait des dossiers était fixée au 30 octobre et la transmission des dossiers complets au 6 novembre. Quatre associations avaient sollicité l'envoi d'un dossier.

À l'issue de cette campagne, un seul dossier complet de demande de subvention, celui présenté par l'Association des Professeurs de français de Finlande, a été déposé dans les délais.

M. DUREAULT s'interroge sur l'origine du STAFE et sur la possibilité de diffuser davantage l'existence de ce projet et d'en rappeler les conditions d'éligibilité aux associations afin de susciter davantage de candidatures.

La Présidente rappelle que le dispositif STAFE est venu remplacer le financement d'associations par les réserves parlementaires et apporte davantage de transparence à l'exercice.

Mme ANTTILA indique qu'elle relaie chaque année auprès de son réseau et de la Fédération des associations franco-finlandaises l'ouverture des campagnes du STAFE.

Le conseil consulaire procède ensuite à l'examen de ce dossier de demande de subvention.